



*La Direction Départementale des Enseignements
Maternel et Primaire du Couffo*

BP 91 LOKOSSA
TEL : +229 22 42 11 07
Fax : +229 22 41 04 67
E-mail : ddempcouffo@gmail.com

N°1184/DDEMP-C/SEMP/SEC/SAF/S

Aplahoué, le 17/10/2022.

NOTE DE SERVICE

Objet : Mise en garde contre les retards et absences fantaisistes au poste.

Référence : Loi n°2015-18 du 21 septembre 2017 portant statut général de la Fonction Publique.

Il m'est revenu de façon persistante qu'au cours de ce premier mois de travail écoulé dans cette nouvelle année scolaire (2022-2023), certain(e)s enseignants/enseignantes et directeurs/directrices se sont déjà illustré(e)s par la mauvaise pratique habituelle de retards et d'absences à leur poste de travail compromettant ainsi l'atteinte des objectifs en fin d'année.

Cet état de chose a été confirmé par les rapports des différentes équipes envoyées par mes soins dans les écoles pour y contrôler la présence au poste du personnel enseignant.

Par la présente, je mets formellement en garde tout le personnel enseignant en situation de classe contre cette incompréhensible et répréhensible pratique anti-pédagogique que constituent ces retards et absences fantaisistes au poste de travail. Je rappelle à toutes fins utiles que lesdits comportements sont bien prévus et sanctionnés par **la loi citée en référence en ses articles 69 et suivants**.

En tout état de cause, je mets chacun devant ses responsabilités et invite par ce même canal les directeurs/directrices d'école, les conseillers pédagogiques et les chefs de région pédagogique à enclencher ou à faire enclencher sans délais la procédure disciplinaire à l'encontre de tout contrevenant à la présente note de service.

Ampliations :

01 Préfet du Couffo

06 Maires du Couffo



Le Directeur

Serge Frédéric HOUNKANRIN